

# Bulletin départemental des écoles

2006/06  
juin 2006

## SOMMAIRE

### *Informations administratives*

- ❖ Message de l'Inspecteur d'Académie
- ❖ Calendrier des samedis et mercredis libérés
- ❖ Inscription CAFIPEMF 2007
- ❖ Date d'ouverture des droits à retraite des parents de trois enfants
- ❖ Avis de vacance de poste

### *Informations pédagogiques*

- ❖ Communiqué de la conseillère pédagogique Éducation musicale
- ❖ Communiqué des conseillers pédagogiques en Arts Visuels
- ❖ Communiqué de la chargée de mission « Maîtrise de la langue »

### *Divers*

- ❖ Communiqué Assistante sociale des personnels
- ❖ 1000 Défis pour ma planète
- ❖ Demande de Monsieur le Ministre
- ❖ Communiqué MGEN – ADOSEN

## **Message de l'Inspecteur d'Académie**

J'ai le plaisir de vous adresser ce dernier numéro du Bulletin Départemental pour l'année scolaire 2005-2006.

J'ai pu constater ces derniers mois, depuis mon arrivée dans le département, la qualité de ce document, outil essentiel de communication entre nous. J'ai pu également mesurer combien l'ensemble des personnels de l'Inspection académique de l'Yonne ainsi que nos partenaires investissaient pour sa rédaction, sa mise en œuvre et sa publication en direction de l'ensemble des enseignants du 1<sup>er</sup> degré dans l'Yonne.

L'année scolaire est sur le point de s'achever. Avec beaucoup de prudence et de modestie, nous commençons à dresser les premiers bilans ou à tenter les premières évaluations de l'action éducatrice conduite dans le département.

Dans le premier degré, de grands chantiers sont amorcés ou ont été consolidés : AIS, maîtrise de la lecture, enseignement des sciences, des langues vivantes étrangères, différenciation pédagogique au profit des élèves les plus démunis, ou encore éducation artistique et culturelle.

Certains résultats sont déjà très encourageants et devront être amplifiés et consolidés l'an prochain. Des efforts sans précédent seront consentis en 2006-2007 en faveur de la formation des personnels et tout particulièrement le plan de formation exceptionnel dans le domaine de l'AIS (21 personnes en formation en septembre 2006 dans le cadre d'un plan soutenu totalement par Monsieur le Recteur et entièrement financé à titre exceptionnel par le Ministère).

La création d'une circonscription nouvelle (Joigny-Centre-Yonne) permettra d'accroître et d'améliorer notre pilotage sur le terrain. Nous accueillerons deux nouvelles IEN à la rentrée : Madame FERRAND à Avallon et Madame PICAULT à SENS II.

Des points faibles demeurent néanmoins, pour ce qui concerne par exemple le remplacement des maîtres ; c'est pourquoi j'ai inscrit à la « carte scolaire » l'ouverture de 6 postes de brigade de remplacement supplémentaires à la rentrée.

Je voudrais à cette période de l'année saluer l'action de tous les enseignants du département et vous remercier pour votre engagement en faveur de la réussite des élèves qui vous sont confiés. Je n'ignore pas la difficulté quotidienne du maître dans sa classe qui reçoit la mission de permettre la réussite de tous ses élèves. Je souhaite que chacun d'entre vous, après la fin des opérations de mutation, obtienne une affectation conforme à ses vœux et lui permette l'an prochain d'exercer ses missions dans les meilleures conditions possibles, tant personnelles que professionnelles.

À la rentrée prochaine, je m'engagerai avec vous pour que les grands chantiers qui vont nous mobiliser, nous permettent de nous rapprocher et d'échanger nos expériences comme nos interrogations. Nous mettrons ensemble en place un vaste plan de travail à propos de l'apprentissage de la lecture, de l'évaluation des élèves au CE1, de la mise en place des PPRE, de l'apprentissage des sciences, des TICE, des langues vivantes...

Nous nous engagerons également dans une réflexion approfondie sur l'enseignement à l'école maternelle, domaine prioritaire pour le département, duquel la réflexion collective a pu s'éloigner quelque peu ces dernières années.

C'est avec confiance et une volonté sans faille que je conduirai avec vous cette action volontariste et déterminée. Je forme le vœu que bientôt notre département, pour ce qui concerne le fonctionnement de son École, soit montré en exemple.

En attendant...bonnes vacances à tous.

**Jean Michel HIBON**

## CALENDRIER DES SAMEDIS et MERCREDIS LIBÉRÉS POUR LES ÉLÈVES

Année scolaire 2006 – 2007

Samedi matin libéré pour les élèves	Mercredi matin libéré pour les élèves
• 23 septembre 2006	• 20 septembre 2006
• 07 octobre 2006	• 04 octobre 2006
• 21 octobre 2006	• 25 octobre 2006
• 18 novembre 2006	• 15 novembre 2006
• 23 décembre 2006	• 20 décembre 2006
• 20 janvier 2007	• 17 janvier 2007
• 03 février 2007	• 31 janvier 2007
• 24 février 2007	• 21 février 2007
• 31 mars 2007	• 28 mars 2007
• 14 avril 2007	• 11 avril 2007
• 19 mai 2007	• 16 mai 2007
• 16 juin 2007	• 13 juin 2007

## **INSCRIPTION CAFIPEMF 2007**

### **certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)**

textes signalés : décret 85-88 du 22 janvier 1985  
arrêté du 29 octobre 2001  
circulaire N°2002-125 du 05/06/2002 (B.O. n°24 du 13/06/2002)

Les instituteurs ou professeurs des écoles titulaires, justifiant au 31 décembre 2007, d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet sont informés de l'ouverture d'une session de l'examen du CAFIPEMF pour l'année scolaire 2006-2007.

Les candidats au CAFIPEMF devront adresser leur demande d'inscription (en précisant éventuellement l'option choisie) accompagnée du sujet de mémoire à l'inspection académique DEC 1 **du lundi 12 juin 2006 au mercredi 12 juillet 2006 à 17 h 00**

L'imprimé d'inscription est à retirer à partir du **lundi 12 juin** à l'inspection académique - **division des examens et concours (DEC1) ou téléchargeable sur notre site internet.**

Une réunion d'information sur le rôle et les missions des maîtres formateurs ainsi que sur les modalités d'organisation des épreuves du CAFIPEMF sera organisée à l'inspection académique

**le vendredi 16 juin 2006 à 17 h 00 ( salle de réunion du rez-de-chaussée)**

cette réunion sera animée par :

- Monsieur l'IEN adjoint à l'Inspecteur d'académie,
- Madame la directrice du centre de l'IUFM d'Auxerre
- un directeur d'école d'application,
- un maître formateur
- un représentant de la division des examens



**certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur  
ou professeur des écoles maître formateur  
(CAFIPEMF)**

DEC 1  
12 bis Bd Gallieni  
89000 AUXERRE  
03.86.72.20.14

**Fiche d'inscription à la session 2007**

**Date de clôture des inscriptions : du lundi 12 juin au mercredi 12 juillet 2006**

**Cet imprimé devra être** ♦ soit déposé à l'inspection académique au plus tard le jour de la clôture à **17 h 00**  
♦ soit expédié par la poste au même lieu, au plus tard le **12 juillet 2006** ( le cachet de la poste faisant foi)

**NOM / NOM Épouse :**

**Prénom :**

**Adresse personnelle :**

**tél :**

**Fonction :**

**Lieu d'exercice actuel :**

**tél :**

**Circonscription :**

**Niveau de la classe :**

**Changement d'affectation prévisible pour 2006/2007**

**oui**

**non**

**si oui, précisez votre nouvelle affectation :**

**inscription à un CAFIPEMF généraliste**

**inscription à un CAFIPEMF à option**

**Option choisie :**

**Si CAFIPEMF à option :** Etes-vous déjà titulaire d'un CAFIPEMF généraliste : **oui**  obtenu en  
**non**

**- vous êtes vous déjà présenté au CAFIPEMF** : **oui**  **non**

si oui en quelle année ? .....

**- avez-vous été admissible** : **oui**  **non**

**Sujet de mémoire présenté pour la session 2007 ( précisez si le sujet a déjà été agréé lors d'une précédente session):**

.....  
.....  
.....  
.....

**Date et signature**

### **Date d'ouverture des droits à retraite des parents de trois enfants**

La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites permettait aux femmes fonctionnaires, mères de 3 enfants de bénéficier d'une retraite avec liquidation immédiate dès qu'elles avaient 15 ans de service.

L'article 136 de la Loi de Finances rectificative pour 2004 a étendu cette possibilité aux pères de 3 enfants.

Le décret d'application n° 2005-449 du 10 mai 2005 insérant un nouvel article R37 dans le Code des Pensions a modifié les modalités du départ anticipé des **parents** ayant éduqué au moins trois enfants, à compter du 12 mai 2005, date d'entrée en vigueur du décret précité.

Pour être admis au bénéfice des dispositions du 3ème du I de l'article L24 du Code des Pensions, les fonctionnaires doivent remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

1. justifier d'un minimum de 15 ans de services civils et militaires effectifs ;
2. être parents d'au moins trois enfants (légitimes, naturels ou adoptés) vivants ou d'un enfant vivant, âgé de plus de 1 an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80% ;
3. justifier, à l'occasion de la naissance, de l'adoption ou de l'arrivée de chaque enfant au foyer, d'une période continue minimum de deux mois pendant laquelle l'intéressé n'a exercé aucune activité professionnelle.

En cas de naissance ou d'adoption, cette période de non activité doit avoir eu lieu entre le premier jour de la quatrième semaine précédant la naissance ou l'adoption et le dernier jour de la seizième semaine suivant la naissance ou l'adoption (il n'est pas nécessaire que le congé débute un mois avant la naissance, il doit juste se situer sur une période de 20 semaines délimitée dans le temps).

Le Ministère des Finances vient de faire connaître les nouveaux paramètres applicables pour la liquidation des pensions attribuables au titre de l'article L-24-I-3 du Code des pensions.

Les paramètres en vigueur pour la liquidation d'une pension au titre de l'article L24-I-3 du Code des pensions sont désormais les suivants :

- **154** trimestres sont nécessaires pour obtenir le pourcentage maximum de 75% mentionné à l'article L13 du Code des pensions ;
- le taux de l'annuité est fixé à **1,948%** au titre de l'année 2005 ;
- ces dispositions seront appliquées aux parents radiés des cadres à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2007**.

**Les agents concernés qui ont déjà déposé un dossier de retraite pour 2007 pourront maintenir leur demande d'admission à la retraite ou la modifier.**

Aucune simulation de retraite tenant compte de ces nouveaux paramètres ne pourra être établie avant la deuxième quinzaine de juillet, voire début septembre.

Pour tous renseignements s'adresser au Rectorat de Dijon – DASEF 5, par courrier, 51 rue Monge – BP 1516 – 21033 DIJON CEDEX ou via internet, [http://retraites.ac-dijon.fr/form\\_courriel/form\\_courriel.htm](http://retraites.ac-dijon.fr/form_courriel/form_courriel.htm).

## **Avis de vacance de poste**

Un poste de chargé d'études au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, bureau de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH), à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), sous direction de l'orientation, de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés est susceptible d'être vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Les missions de ce bureau portent sur toutes les questions relatives au pilotage de la politique de scolarisation des élèves handicapés et de l'enseignement en milieu pénitentiaire, les textes réglementaires, l'animation le suivi et l'expertise. Ce bureau exerce une expertise et une assistance juridique et pédagogique au sein de l'administration centrale et en direction des services déconcentrés. Il assure les liaisons avec les autres ministères, ainsi qu'avec les instances et les grandes associations représentatives, en particulier dans le secteur de l'enfance et l'adolescence handicapées.

À ce titre les missions du chargé d'études recouvrent :

- le suivi des dossiers dans le domaine de l'ASH ;
- la participation à des groupes de travail et de réflexion, le plus souvent partenariaux et/ou interministériels ;
- la participation à l'élaboration et à la rédaction de textes réglementaires en vue de la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives ou directives ministérielles ;
- le suivi de ces mises en œuvre (enquêtes et analyses) ;
- la préparation de réunions, la rédaction de comptes rendus afférents ;
- la participation à des actions de formation ou d'évaluation ;
- la rédaction de réponses aux questions écrites, aux courriers des parlementaires, ainsi qu'aux courriers en direction des familles.

Le poste requiert : des facultés d'analyse, de synthèse et de rédaction, une bonne connaissance de l'ASH et des dernières évolutions réglementaires, des aptitudes pour le travail en équipe et en partenariat, des capacités à tenir compte des enjeux institutionnels, gestionnaires, organisationnels et budgétaires.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un CV, devront parvenir sur papier libre au plus tard trois semaines après la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement scolaire, sous direction de l'orientation, de l'adaptation scolaire et des actions éducatives, bureau de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, 107 rue de Grenelle  
75537 PARIS SP 07

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Monsieur Pierre-François GACHET, chef du bureau de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH),  
Tél : 01-55-55-10-80 – Télécopie : 01-55-55-29-54  
M Jean-François JAMET : adjoint au chef de bureau : tél 01-55-55-36-57  
Mme Michèle KOCH / 01-55-55-11-45

**Communiqué de la Conseillère Pédagogique et du Chargé de Mission en Éducation musicale**

Proposition d'ateliers musique pour l'année scolaire 2006 – 2007.

Pour la prochaine année scolaire, nous souhaitons proposer différents ateliers musique qui pourront se dérouler sur une dizaine de séances dans différents lieux du département le soir après la classe ou le mercredi matin ou après midi.

Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître afin que nous puissions organiser ces ateliers rapidement après la rentrée.  
Lieux et thèmes dépendront du nombre de personnes intéressées.

**Les ateliers proposés :**

**Atelier de Chant choral :**

**Contenu :** Chanter pour son plaisir. Acquérir un répertoire pour les trois cycles.

**Niveau :** Aucun niveau en musique n'est requis.

Observation : selon la demande, le contenu pourra être réduit (un seul cycle, chant polyphonique ...)

**Atelier guitare d'accompagnement :**

**Contenu :** Acquérir les bases essentielles pour accompagner des chants simples à la guitare. Acquérir un répertoire pour les trois cycles.

**Niveau :** Aucun niveau en musique n'est requis.

**Matériel indispensable :** une guitare.

**Atelier jeux chantés, jeux dansés :**

**Contenu :** Acquérir, échanger des jeux chantés et dansés.

**Atelier pratique de l'écoute en classe :**

**Contenu :** pratique de l'écoute en classe, acquérir des outils, analyse d'extraits, différents styles, différentes époques, échanger, pourquoi, comment.

**Atelier pratiques instrumentales :**

**Contenu :** produire de la musique, accompagner les chants, que faire, quels outils utiliser ?

Contacts :

Olivia Le Gros - courriel : [olivia.le-gros@ac-dijon.fr](mailto:olivia.le-gros@ac-dijon.fr)

Alain Le Luez - courriel : [alain.le-luez@ac-dijon.fr](mailto:alain.le-luez@ac-dijon.fr)

téléphone : 03 86 72 20 57

courrier : Inspection académique  
Auxerre IV  
12 bis bd Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre Cedex



## **Communiqué École et Cinéma**

Voici venu le temps tout à la fois des bilans du dispositif et des pré-inscriptions pour l'année 2006/2007.

### **Bilan :**

Merci de me renvoyer des traces de vos travaux (productions plastiques autour du projet Bestiaire du cinéma, pages de cahiers de cinéma, productions d'écrits...)

Je ne vais pas tarder à rassembler tous ces documents pour les mettre en forme soit pour l'exposition de rentrée IUFM soit pour le « site cinéma ».

Merci de me contacter si vous ne pouvez me les porter à l'Inspection académique (bureau 102).

### **Préparation de l'année 2006/2007 :**

Chaque classe du département peut participer au dispositif « École et cinéma », pour cela il faut remplir précisément la fiche d'inscription que vous trouverez en pièce jointe. Cette fiche est à renvoyer **au plus vite** pour que l'on puisse prévoir les commandes de documents élèves et enseignants.

Le prix des séances reste fixé à 2,30 € par élève et par séance.

Pour vous permettre de choisir voici les films retenus par le comité de pilotage.

### **Sélection « Petits »** (que vous pouvez retenir si vous avez une classe de la PS au CE1)

#### **\*Petites Z'escapades** (sélection de six films courts, Folimage)

Ce programme offre un panorama de la diversité des créateurs réunis au sein de Folimage tout en présentant des techniques multiples.

#### **\* Le Cirque de Charlie Chaplin**, 1928, noir et blanc, muet, cartons en VF.

Les enfants plongent immédiatement dans l'univers de Chaplin: les jeunes spectateurs sont aussitôt emportés par la poésie, la drôlerie, la vivacité, la cruauté, la somme de sentiments contradictoires, du rire aux larmes tout le temps...

#### **\*L'homme qui rétrécit de Jack Arnold**, 1957, noir et blanc, VF.

Petite merveille du cinéma de science-fiction des années cinquante avec des trucages d'une grande qualité, jeu entre l'infiniment petit et le gigantisme.

*Ce film sera également dans la sélection « Grands » pour permettre aux CP et aux GS d'organiser une liaison autour de cette oeuvre au troisième trimestre.*

### **Sélection « Grands »** (cycle 2 et 3)

A la demande de nombreuses classes, nous gardons l'idée du fil rouge qui devient en 2006/2007 : « Trucs et trucages ».

#### **\* Peau d'âne de Jacques Demy**, 1970, couleurs

Cette adaptation du texte de Perrault fait appel au merveilleux bien plus qu'au fantastique.

#### **\* Jason et les argonautes de Don Chaffey**, 1963 VO

Pour reconquérir son trône, Jason part au bout du monde chercher la Toison d'or qui devrait apporter la paix et la prospérité à son peuple. Sur son bateau l'Argos, et avec ses amis les Argaunotes, il devra déjouer bien des pièges et triompher de nombreux monstres.

#### **\* L'homme qui rétrécit de Jack Arnold**, 1957, noir et blanc, VF.

Petite merveille du cinéma de science-fiction des années cinquante avec des trucages d'une grande qualité, jeu entre l'infiniment petit et le gigantisme.

### **Défi cinéma :**

Le principe est d'organiser une liaison CM2 /6<sup>ème</sup> autour d'un film vu ensemble. Une fiche d'aide pédagogique sera construite en septembre pour vous donner des pistes possibles.

Film retenu : **Chantons sous la pluie de Gene Kelly et Stanley Donen.**

Pour inscrire votre classe de CM2 me contacter et préciser le sur votre fiche d'inscription, vous serez mis en relation avec un professeur de collège inscrit au dispositif « Collège au cinéma » et partant pour le défi cinéma.

**Pour inscrire votre classe, remplir la fiche jointe (une fiche par classe) et la renvoyer par mail à [pointart89@ac-dijon.fr](mailto:pointart89@ac-dijon.fr) ou par courrier à Patricia Lamouche, bureau 102, Inspection académique de l'Yonne.12 bis boulevard Galliéni 89011 AUXERRE. Avant le 30 juin 2006.**

*Noter avec précision votre adresse ou mail de préférence, votre niveau de classe, son effectif, la salle et la sélection choisie.*

**Opération *École et cinéma*  
2006 - 2007**

**M<sup>me</sup>, M.** .....

**École** .....

**Adresse postale**

.....  
.....

**Téléphone** .....

**Mél.** .....

**Classe 2006 - 2007** ..... **Effectif** .....

**Je souhaite inscrire ma classe à l'opération *École et cinéma***

Sélection « petits »

Sélection « grands »

**Je souhaite inscrire ma classe de CM 2 à l'opération *Défi cinéma***

**Je conduirai mes élèves au cinéma de :**

AUXERRE (*préciser matin ou après-midi*)

AVALLON

TONNERRE

SENS

JOIGNY

TOUCY

**Remarques** .....

.....  
.....  
.....  
.....

**Fait à** ....., **le** .....

***Signature***

## **Communiqués de la chargée de mission « Maîtrise de la langue »**

### **RAPPEL :**

En partenariat avec l'Yonne Républicaine, les classes du département, qui le souhaitent, peuvent s'exprimer dans un espace qui leur est réservé : « **La page des écoliers** ». Cette expérience journalistique permet aux élèves de s'adresser à un lectorat plus large que celui auquel ils sont habitués.

La contribution des classes inscrites peut s'envisager à plusieurs niveaux : prise en charge de la rédaction d'une page, envoi d'article(s), envoi de photo(s)...

Les collègues intéressés peuvent encore s'inscrire auprès de Murielle KAROTSCH au 03 86 72 20 54 ou au 06 72 81 20 89.

*N.B : Un stage de formation de deux jours est inscrit au plan de formation continue, pour les collègues s'inscrivant dans le projet.*

Un fonds de **littérature de jeunesse** a été constitué à l'Inspection académique. Les ouvrages peuvent être prêtés aux écoles pour une durée maximum de six semaines. Pour tout renseignement contacter Murielle KAROTSCH au 03 86 72 20 54 ou au 06 72 81 20 89.

La liste des ouvrages est consultable sur le site de l'Inspection académique.

**oOo**

## **- Communiqué de l'Assistante Sociale des Personnels**

Le service social des personnels vous informe que le guide des **Prestations Sociales Facultatives** pour l'exercice 2006 est disponible. Vous pouvez vous le procurer auprès de Madame GIRARD-GUILLAUMOT- Assistante Sociale des Personnels - ☎ 03.86.72.20.00 ou consultable sur le site du Rectorat de Dijon, <http://www.ac-dijon.fr/>.

**oOo**

## **1000 Défis pour ma planète**

Le dispositif interministériel « 1000 défis pour ma planète » est organisé par la DIREN (direction régionale à l'environnement de DIJON) et s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, désireux de participer à des actions concrètes en matière d'environnement et de développement durable.

Les projets prévus au début de l'année 2007 et qui souhaitent recevoir une labellisation devront m'être retournés avant le **30 septembre 2006**.

Un dossier-type de participation peut se trouver sur le site <http://www.bourgogne.ecologie.gouv.fr/> (rubrique « 1000 défis pour ma planète »).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Mme Madeleine TAUPENOT à la DIREN (☎ 03.80.63.18.50)

Alain PAILLERY

Inspection académique – Dafig – 12 bis boulevard Galliéni- BP 66 - 89011 AUXERRE

**oOo**

## **À la demande de Monsieur Le Ministre**

Objet : *dessins réalisés par des écoliers pour les soldats engagés loin du territoire national*

Créée le 10 novembre 1994 à l'instigation des plus hautes autorités militaires et civiles du ministère de la Défense, l'association « Solidarité Défense » aide les soldats gravement blessés et les familles en deuil, soutient les forces engagées dans les opérations extérieures et contribue au maintien des liens entre la Nation et son armée. C'est dans ce cadre que l'association envoie, chaque année, à tous les soldats engagés à l'extérieur de la France, un petit colis, au moment de Noël. Depuis trois ans, avec l'accord du ministère de L'Éducation nationale, des dessins réalisés par les élèves des écoles primaires sont joints à ces colis.

Face au succès d'une telle opération, le ministre de L'Éducation nationale a accepté la reconduction de cette initiative et a donné son accord pour que les représentants de cette association se rendent dans les écoles primaires afin de susciter la participation du plus grand nombre d'élèves à cette opération de solidarité.

Je vous remercie de votre collaboration.

**oOo**

## **COMMUNIQUÉ DE LA MGEN**

La MGEN assure une permanence à SENS

tous les mercredi hors congés scolaires  
10 heures - 12 heures 30 et 13 heures 15 - 16 heures  
1<sup>er</sup> étage du Centre Optique d'Aide Auditive Mutualiste  
Place de la République – 89100 SENS

Le matériel photos du Club des retraités est à saisir :  
contacter Gilles BRUNSPERGER ☎ 03 86 72 17 52

**oOo**

## **ADOSEN** (*Action Documentation Santé pour l'Éducation Nationale*)

Vous pensez engager une action de prévention Santé en classe ?

Contactez-nous ☎ 03.86.72.17.52 pour apport de documentation, accompagnement pédagogique, voire financement de projet.

***L'Inspecteur d'Académie  
Jean-Michel HIBON***